

# REUNION DE DIRECTEURS

jeudi 7 Septembre 2017



Circonscription de la BRESSE

# Ordre du jour

1. La circonscription, les écoles
2. Rentrée 2017 : orientations nationales - orientations pédagogiques et éducatives
3. Sécurité des écoles
4. Evaluations d'écoles et inspections individuelles PPCR
5. Passages anticipés en cours d'année
6. Plan de formation
7. Evénements et manifestations scolaires
8. Informations :
  - accueil des PES dans les écoles
  - Activité à encadrement renforcé
  - ressources pour la direction d'école
  - mise en place des ELCO
  - accueil des élèves nouvellement arrivés en France
  - contact Pôle EPS et Handicap
  - ASH
9. Intervention O.C.C.E.

# 1 - La circonscription de la BRESSE

**Inspecteur de l'éducation nationale :**

Jean-Luc LIONS

Secrétaire :

**Madame VERNE**

Tel : 04 74 25 92 68

Mail : [ce.0010062m@ac-lyon.fr](mailto:ce.0010062m@ac-lyon.fr)

**Conseillers pédagogiques :**

**Olivier ROBIN** : [olivier.robin@ac-lyon.fr](mailto:olivier.robin@ac-lyon.fr)

**Raphaël DAUBOURG** : [raphael.daubourg@ac-lyon.fr](mailto:raphael.daubourg@ac-lyon.fr)

**Thierry BARBI** : [ctice.0010062m@ac-lyon.fr](mailto:ctice.0010062m@ac-lyon.fr)

**Site internet de la circonscription :**

<http://www2.ac-lyon.fr/etab/ien/ain/bresse/>

**Horaires d'ouverture du  
secrétariat :**

**Lundi, mardi, jeudi, vendredi :**

8h-12/h45 – 13h45/17h00

**Mercredi :**

8h / 12h

**Nb communes :** 46

**Nb écoles :**

49 publiques

5 privées

**secteurs de collège : 7**

Bâgé – Coligny – Montrevel –

Pont de Vaux – Saint-Trivier

+

Macon – Bourg en Bresse

## 2 - Rentrée 2017 : les chiffres du département

- **23 691 élèves** attendus 1<sup>er</sup> degré
- 465 écoles dont 70 écoles au sein de 32 RPI
  - Implantations suite à **démographie**
  - Présentation des dispositifs particuliers :
    - **PDMQDC**
    - **ULIS-école (Unités localisées pour l'inclusion scolaire)**
    - **UPE2A (Unité pédagogiques pour les élèves allophones arrivants)**



Circulaire de rentrée

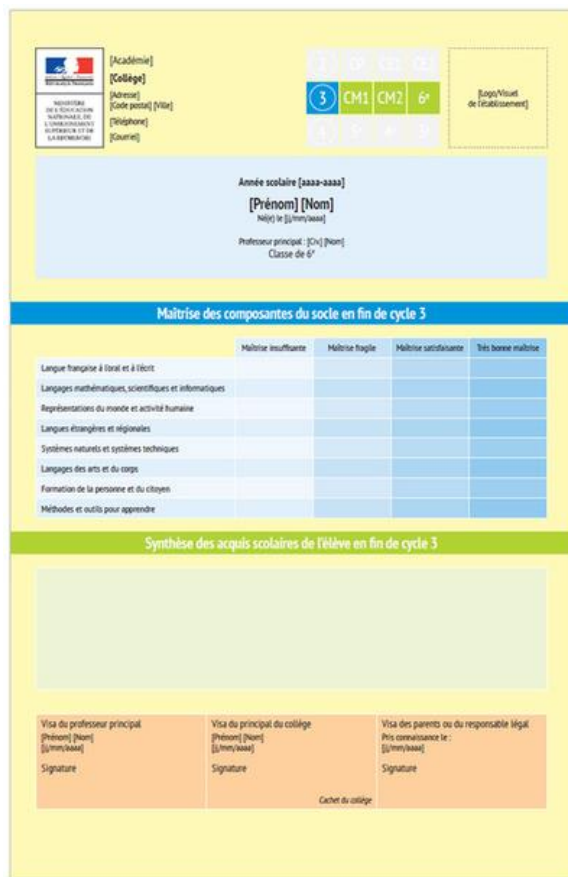
### MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES 2016 DE LA SCOLARITÉ OBLIGATOIRE

- **Volume horaire** des programmes
- Analyser **les ressources en conseil de cycle** (objets de travail à programmer)
- S'attacher aux **fondamentaux**
- S'attarder sur les **spécificités du cycle** et les **contributions des enseignements au socle commun**
- **Ne pas cloisonner les programmes** par année scolaire

# 2 - Rentrée 2017 : orientations pédagogiques

Académie  
LYON

BO n°3 du 21 janvier 2016



Formulaire de suivi de l'élève en fin de cycle 3. Le formulaire est divisé en plusieurs sections :

- En-tête :** Informations de base (Académie, Collège, Adresse, Téléphone, Courriel) et un tableau de suivi des années (CP, CE1, CE2, CE3, CM1, CM2, 6<sup>e</sup>) avec un curseur sur l'année 3.
- Informations de l'élève :** Année scolaire, Prénom, Nom, Date de naissance, Professeur principal, Classe.
- Tableau de suivi des compétences :** Évalué sur une échelle de 4 (de 1 à 4) pour différentes compétences.
- Synthèse des acquis :** Espace pour noter les acquis de l'élève.
- Visas et signatures :** Visas du professeur principal, du principal du collège, et des parents ou du responsable légal, avec un cachet du collège.

	Maîtrise insuffisante	Maîtrise fragile	Maîtrise satisfaisante	Très bonne maîtrise
Langue française à l'oral et à l'écrit				
Langages mathématiques, scientifiques et informatiques				
Représentations du monde et activité humaine				
Langues étrangères et régionales				
Systèmes naturels et systèmes techniques				
Langages des arts et du corps				
Formation de la personne et du citoyen				
Méthodes et outils pour apprendre				

## LA REFORME DE L'ÉVALUATION

- Livret scolaire unique du CP à la 3<sup>ème</sup>
- Application en ligne
- Ne pas construire d'autre outil en cycles 2 et 3
- Travailler le sens d'évaluation
- Impliquer l'élève dans son évaluation
- Évaluation positive, bienveillante, au service des apprentissages

### Bâtir une école de la confiance

- L'Ecole de la République
  - 100 % d'élèves qui maîtrisent les savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter, respecter autrui) : [fiche 1](#)
  - Diviser par deux les classes de CP et CE1 en réseau d'éducation prioritaire : [f.2](#)
  - Mobilisation en faveur du livre et de la lecture : [f.3](#)
  - École inclusive : la scolarisation des élèves en situation de handicap : [f.4](#)
  - Continuité du service public sur tout le territoire : [f.5](#)
  - Souplesse nouvelle dans l'organisation du temps scolaire : [f.6](#)
  - Sécurisation des écoles : [f.7](#)
- L'Ecole des excellences
  - L'école maternelle, école du langage : [f.8](#)
  - Développer la culture de l'évaluation [f.12](#)
  - Pour une école innovante : [f.13](#)
  - Former les professeurs : [f.14](#)

### Bâtir une école de la confiance

- L'École de la bienveillance
  - Respecter autrui : [f.15](#)
  - Stages de réussite : [f.16](#)
  - La culture et les arts au cœur de l'École de la confiance : [f.17](#)
  - Le bien-être des élèves : santé et sport : [f.18](#)
  - Renforcer le dialogue avec les parents : [f.19](#)
  - Ouvrir l'École sur l'Europe et le monde : [f.20](#)

l'ensemble de ces orientations est consultable par le lien suivant :

<http://www.education.gouv.fr/cid119317/annee-scolaire-2017-2018-pour-l-ecole-de-la-confiance.html>



### 3 - Mesures de Sûreté dans les écoles

Différenciation documents :

- **PPMS prenant en compte la menace terroriste** (*intervention des forces de l'ordre*)
- **PPMS risques majeurs** naturels et technologiques (*services d'incendie et de secours*)

Cf : [l'instruction du 12/04/2017](#) (B.O. n° 15 du 13/04/2017).

« *Relative au renforcement des mesures de sécurité et de gestion de crise applicables dans les écoles et les établissements scolaires.* »

[La circulaire 2015-205 « PPMS face aux risques majeurs » reste en vigueur pour ce qui concerne les risques naturels et technologiques.](#)

## 3 - Mesures de Sûreté dans les écoles

### Coordination entre les forces de sécurité intérieure et la communauté éducative

Pour chaque directeur : interlocuteur de proximité - **correspondant** « sécurité école » :

- **Gendarmerie** = correspondant territorial prévention de la délinquance
- **Police** = référent scolaire

En début d'année, chaque directeur d'école prend contact directement avec le commissariat ou la brigade dont dépend l'école

L'IA-DASEN, le commandant de groupement de gendarmerie, le directeur départemental de la sécurité publique établissent un annuaire partagé

### Au niveau académique

- Cellule de académique de gestion de crise
- Dispositif d'alerte SMS testé plusieurs fois dans l'année
- Numéro d'urgence dédié : **06 11 53 26 25**
- Conception de scénarios d'exercices adaptés à l'âge des élèves et permettant un retour d'expérience

## 3 - Mesures de Sûreté dans les écoles

### Au niveau départemental

- Référent sûreté départemental EN
- Cellule de académique de gestion de crise
- Numéro d'urgence dédié
- Correspondants EN appelés à rejoindre le centre opérationnel de départemental de la préfecture
- Répertoire exhaustif des écoles
- Répertoire des acteurs de l'EN et des forces de police et de gendarmerie
- Mise à disposition de l'ensemble des PPMS et des plans actualisés

## 3 - Mesures de Sûreté dans les écoles

Au niveau local, **les directeurs** :

- Garants au quotidien à la sécurité des élèves et de la communauté éducative
- Responsables de la rédaction, de la mise en œuvre et de la transmission du PPMS « attentat-intrusion » ([cf. annexe 1 guide à destination des directeurs d'école « Mettre à jour le PPMS »](#)) et du PPMS risques majeurs accompagnés des plans. Présentation de ces dispositifs en conseil d'école
- Vigilance collective permanente avec l'ensemble des membres de la communauté éducative, à l'intérieur et aux abords immédiats, de l'école dans le respect des consignes Vigipirate
- Information des parents d'élèves des mesures de protection et de prévention
- Information les parents d'élèves sur les exercices, en les associant également aux retours d'expériences

### 3 - Mesures de Sûreté dans les écoles

- Dialogue avec les collectivités territoriales pour améliorer la sécurité à l'intérieur et aux abords de l'école
- Définition, en concertation avec la collectivité gestionnaire, du dispositif d'alerte « attentat-intrusion » le mieux adapté (cf. [annexe 3 fiche pratique « l'alarme attentat-intrusion en 8 points »](#)).
- Préparation, organisation et analyse des exercices : au moins un exercice « attentat intrusion et un exercice risque majeur chaque année (cf. [annexe 2 fiche pratique « organiser un exercice attentat-intrusion »](#)). Information des forces de sécurité intérieure
- Identification des points de fragilité (cf. [annexe 4 fiche pratique « aide au diagnostic de mise en sûreté de l'école »](#))
- Cohérence entre les procédures prévues pendant le temps scolaire et les temps périscolaires

# 3 - Mesures de Sûreté dans les écoles

## *Rappel des mesures de sécurité dans le cadre du plan Vigipirate*

- **Accueil au portail par un adulte de l'école (élémentaire)**
- **Vérification de l'identité des personnes étrangères à l'école**
- **Contrôle visuel aléatoire des sacs possibles**
- **Pas d'attroupements devant les écoles**
- **Signalement de tout comportement ou objet suspects en alertant immédiatement les forces de sécurité intérieure (téléphoner au 17).**



### Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations :

Arrêté du 5 mai 2017

- Réforme de l'évaluation professionnelle des enseignants
  - ✓ Abandon du système traditionnel de notation
  - ✓ Principe de rendez-vous de carrière
    - pour le premier, l'avancement accéléré du 6ème au 7ème échelon
    - pour le second, l'avancement accéléré du 8ème au 9ème échelon
    - pour le troisième, le moment de l'accès à la hors-classe
    - pour le quatrième, l'accès à la classe exceptionnelle
  - ✓ Le rendez-vous de carrière comporte une inspection en classe
  
- Entrée en vigueur au 1<sup>o</sup> septembre 2017



## 5 - Passages anticipés en cours d'année

- Différenciation pédagogique
- Contact RASED
- Demande à formuler à l'IEN :
  - Avis conseil des maîtres
  - Evaluations et productions de l'élève (panel)
  - Bilan rencontres et avis familles
- Etude des demandes en pôle ressources (IEN, CPC, RASED)
  - Une fois par période scolaire

**Aucun passage anticipé en cours d'année en dehors de cette procédure.**

# 6 - Plan de formation

Les  
stages :

3 niveaux

**Niveau académique** (décisionnaire : DAFOP, Gestion : DAFOP et DSDEN)

FIL, ALP : actions  
interdegré en  
établissement

Formation de  
formateurs

CAFIPEMF

Stages académiques  
(public désigné,  
jusqu'à 20 places)

Séminaires

EANA, UPE2A,  
EFIV...

CAPPEI

**Niveau départemental** (décisionnaire : DSDEN, Gestion : DSDEN)

Formation des  
directeurs en poste  
depuis plus de 10  
ans

Stages  
départementaux

Formation des  
nouveaux  
directeurs

**Au niveau des circonscriptions** (décisionnaire : DSDEN, Gestion DSDEN et circonscription)

Stages écoles

Actions de formation  
avec un public ciblé  
(directeurs, cycle 3...)

autre

## 6 - Plan de formation

18 h  
(animations  
pédagogiques)

Stages  
( sur temps scolaire)

# 6 - Plan de formation 2017/2018

Pour les enseignants du cycle 3, la circulaire de rentrée impose un parcours de 9h en mathématiques.

## Les 18h

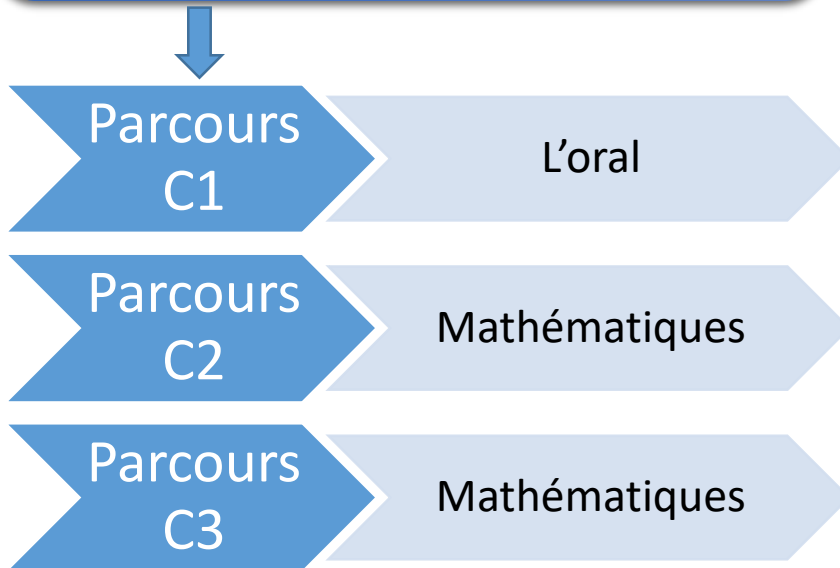
*Un parcours ciblé*

**9h**

+

*Animations pédagogiques à choisir  
dans le plan de circonscription  
et/ou départemental*

**9h**



Inscription sur gaïa  
du 13 au 25  
septembre 2017

# 6 - Plan de formation

## Les animations pédagogiques de circonscription

- Congrès de Jeunes Chercheurs
- Projet Sciences et EDD : préserver l'eau
- Malles sciences
- JMF
- Mieux connaître les élèves TCC
- Scolarisation des élèves relevant de la protection de l'enfance
- Climat scolaire : agir contre le harcèlement
- TICE
- « L'oral pour apprendre » et « Enseigner le vocabulaire »
- EPS
- Projet spécifique lié au projet d'école
- PES, T1, T2

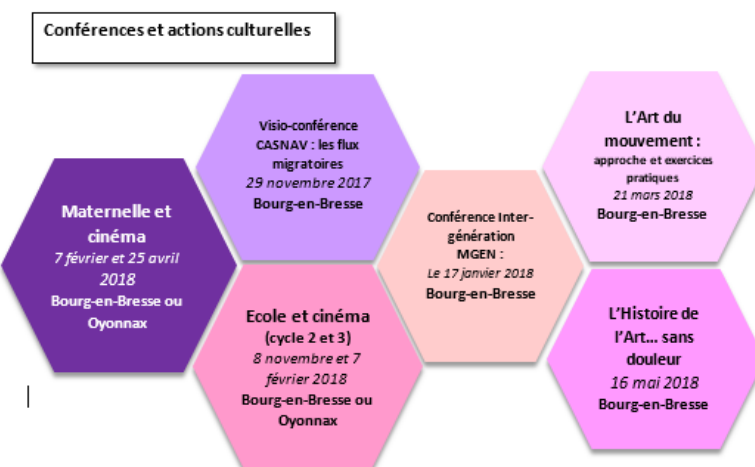
Identifiant gaïa  
17D0010007

# 6 - Plan de formation

## Les animations pédagogiques départementales



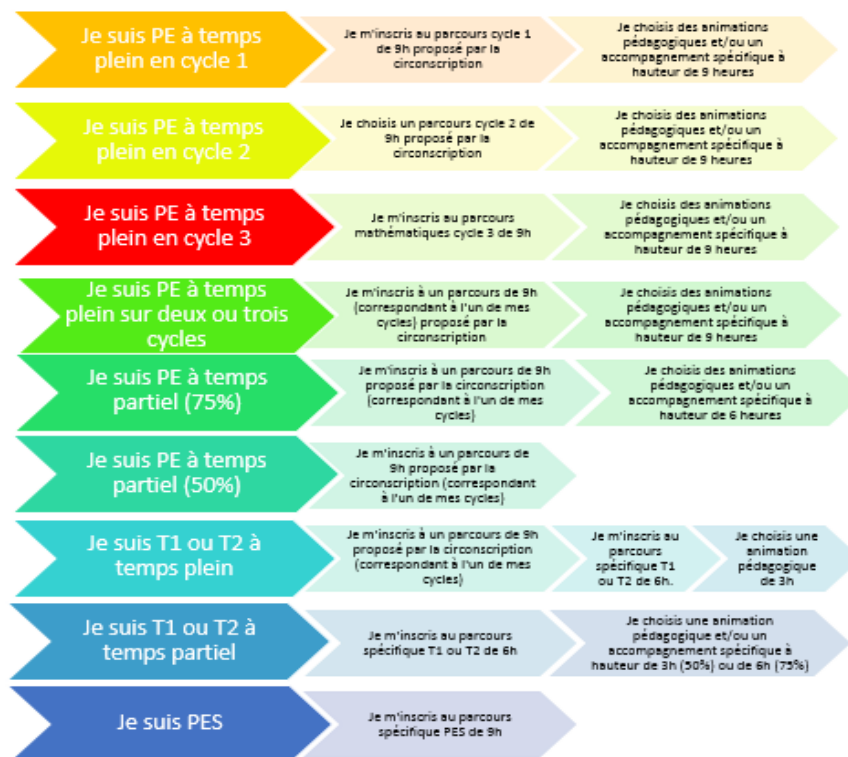
\*EABEP : Elèves à besoin éducatifs particuliers



Identifiant gaïa  
17D0010001

# 6 - Plan de formation

## Modalités et informations pratiques



RENTREE  
2017

Les documents finalisés, le calendrier et le pas à pas GAIA seront communiqués à la rentrée 2017.

A partir du 15  
septembre

Les inscriptions se feront sur le logiciel GAIA, accessible sur le portail ARENA : <https://portail.ac-lyon.fr/>

Le dispositif des actions départementales est le **17D0010001** et le dispositif de votre circonscription est le **17D0010002** (circonscription d'Ambérieu.)

# 7 - Evénements et manifestations scolaires

## Journées nationales et manifestations

- Journée du sport scolaire : mercredi 27 septembre 2017
- **Journée de lutte contre le harcèlement scolaire** : 5 novembre 2017
- Journée de la laïcité : 9 décembre 2017
- Commémorations – mémoire
- Semaines de la maternelle : du 22 janvier au 2 février 2018
- Semaine des mathématiques : mars 2018

## Evénements départementaux (parmi les animations pédagogiques départementales) :

- Forum Sciences et EDD : 11 octobre 2017
- Journée du numérique à l'école : 18 octobre 2017
- Education à la sécurité routière : 22 novembre 2017
- Rencontres de l'innovation : 7 février 2018
- Parcours d'orientation des EABEP : 28 mars 2018
- Forum du jeu : 2 mai 2018



## 8 - Informations

Accueil des élèves nouvellement arrivés en France :

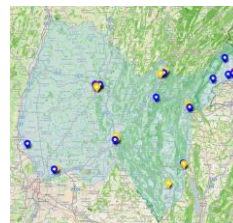
[Equipe « enseignants UPE2A » sur le territoire :](#)

**Contact : Carine BALLET**

**Tel : 04 74 32 15 89**

**Mobil : 06 24 67 78 25**

**Mail : [ce.ia01-eana@ac-lyon.fr](mailto:ce.ia01-eana@ac-lyon.fr)**



**Circulaire n°2002-063** du 20 mars 2002 relative aux modalités d'inscription et de scolarisation des élèves de nationalité étrangère

**Circulaire n° 2012-141** du 2 octobre 2012 relative à l'organisation de la scolarité des EANA

A venir : circulaire départementale de rentrée 2017/2018

***IMPORTANT / inscription EANA : Mairie – Directeurs ( récépissé envoyé à IEN et chargée de mission – Enseignants référents UPE2A***

**Circulaire n° 2012- 142** du 2 octobre 2012 relative à la scolarisation et à la scolarité des familles itinérantes et de voyageurs

### *Accueil des élèves nouvellement arrivés en France :*

- Tous les élèves arrivants dans une école doivent être accueillis.
- Les formalités d'inscription s'effectuent en parallèle auprès des mairies.
- **L'accueil des enfants a lieu même si les formalités d'inscription ne sont pas finalisées.**

## 8 - Informations

Les ELCO.  Les EILE.

Enseignements de Langues et Cultures d'Origine

- **Note de service relative à l'enseignement des langues et cultures d'origine (ELCO), à leur mise en œuvre pour l'année scolaire 2016/2017 et au nouveau dispositif d'enseignements internationaux de langue étrangère (EILE) – juillet 2016**
- **Fiche 4 – la direction d'école (articles 2 et 3, modifiés par le décret n°2002-1164 du 13 septembre 2002)**

## 8 - Informations

- Accueil des PES dans les écoles
  - Livret d'accueil
- Règlement-type départemental : BO du 10 juillet 2014
- Ressources pour la direction d'école
  - Site circonscription
  - *Site départemental directeurs 01*

<http://www2.ac-lyon.fr/services/ain/directeurs/>

Accès sécurisé :

- Login : **sitedir01**
- mot de passe : **directeur**



## 8 - Informations

- Activités à encadrement renforcé
- Projets avec intervenant extérieur
- Projet sortie avec nuitée

## Pôle EPS et HANDICAP

Outils pour les enseignants

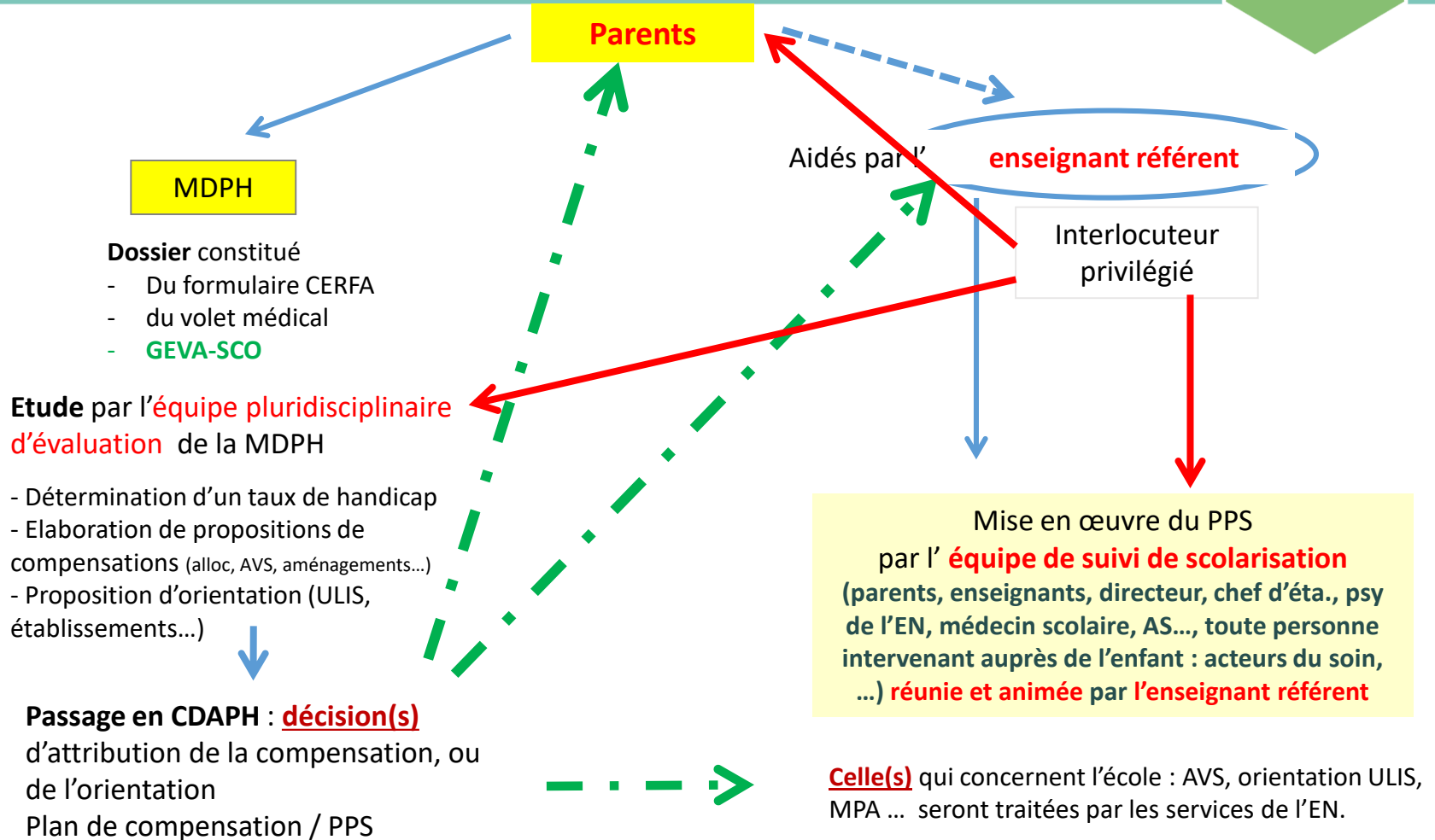
- Un formulaire en ligne à renseigner en début d'année scolaire
- Une fiche de demande d'aide (fiche de contact)

## 8 - Informations : Circonscription ASH

### Procédure de saisine et de recours auprès de la MDPH

- Seule la famille est habilitée à effectuer des démarches de saisine et de recours auprès de la MDPH
- Les éléments transmis par l'école sont recueillis par l'enseignant référent lors des réunions d'équipe de suivi de scolarisation et répertoriés dans le GEVA-Sco.
- Le GEVA-Sco est le seul document de communication entre l'école et la MDPH.
- L'enseignant référent demeure l'interlocuteur privilégié de l'ensemble des partenaires tout au long du parcours d'accompagnement de l'élève en situation de handicap.

# 8 - Informations





**Merci pour votre attention**

